



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

**Convention entre la Ville de Niort et l'Association des Maisons
Pour Tous, la Fédération des Maisons Communales de la
Citoyenneté et les 5 Associations gestionnaires des Maisons
Communales de la Citoyenneté**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050393

**Pour Tous, la Fédération des Maisons Communales de la
Citoyenneté et les 5 Associations gestionnaires des Maisons
Communales de la Citoyenneté**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les conventions passées avec l'Association des Maisons Pour Tous, la Fédération des Maisons Communales de la Citoyenneté (FMCC) et les 5 Maisons Communales de la Citoyenneté (MCC) arrivent à expiration. Leur renouvellement se situe dans un contexte particulier.

En 2004, les réseaux Maisons Pour Tous et Maisons Communales de la Citoyenneté ont décidé de fusionner en un seul pour constituer « l'Ensemble Socioculturel Niortais » (ESN).

Il reste toutefois, pour compléter l'édifice, à constituer les 8 associations territoriales « centres socioculturels » sur les secteurs Nord (Cholette, Brizeaux, Quartier Nord, Sablières), Centre (Centre et Place du Port), Clou-Bouchet (Clou-Bouchet, Saint-Liguaire), Sud-ouest (Tour Chabot, Gavacherie, Ribray), Sud-est (Saint-Florent, Goise, Souché, Sainte-Pezenne et Champclairot). Les associations actuelles devront être dissoutes. Les futures associations seraient responsables du projet social sur le territoire concerné et assureraient la coordination des activités des équipements de proximité.

Il est apparu indispensable, pour les partenaires principaux (Ville et CAF), de disposer d'une vision claire des impacts du montage juridique et financier proposé par le futur réseau, selon deux grands axes :

- aspects juridiques.
- conséquences financières du montage, pour la collectivité, pour la CAF, comme pour le réseau ESN.

C'est pourquoi la Ville et la CAF ont décidé de co-financer une étude juridico-financière pour :

- A partir de l'architecture de réseau telle que conçue par l'ESN, explorer les modalités de contractualisations prenant en compte :
 - les statuts de l'ESN qui assureraient la fonction d'administration et de gestion, de coordination et de communication, de gestion des ressources humaines ;
 - l'attribution, par la CAF, des agréments centres sociaux aux associations « Centres socioculturels » et le versement des prestations à ces mêmes associations ;
 - le souhait de la Ville de Niort de contractualiser au niveau de l'ESN par marché pour des prestations identifiables (CEL, CTL, etc.) et par subvention sur la base d'une convention d'objectifs basée sur la définition de la politique municipale en matière d'animation socioéducative et socioculturelle.
- Identifier les risques liés au montage préconisé intégrant l'interdiction de reversement de la participation municipale d'une association à une autre.
- Etudier les relations et les flux financiers entre les différentes structures composant le réseau.
- Etudier des aménagements organisationnels qui permettent aux partenaires financiers de contractualiser selon leurs contraintes ou objectifs propres.

Cette étude a fait l'objet d'une décision L 2122.22 CGCT.

Les conclusions de l'étude juridique posent les bases d'un compromis entre les exigences et les attentes des partenaires. La solution de constitution d'un groupement d'employeurs a été proposée. Elle ne recueille pas aujourd'hui l'assentiment du CA de l'ESN, les discussions se poursuivent avec la CAF des Deux-Sèvres et de nouvelles propositions doivent être formulées et soumises aux partenaires.

Dans ce contexte, il convient de poursuivre le soutien financier de la Ville de Niort à l'Association des Maisons Pour Tous, la Fédération de Maisons Communales de la Citoyenneté et les 5 Associations gestionnaires des MCC pour une durée de 3 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les convention jointes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans leur convention.

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Association des Maisons pour Tous | 329 976 € |

| | |
|---|-----------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Fédération des Maisons Communales de la Citoyenneté | 16 035 € |

| | |
|--|-----------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Association gestionnaire de la MCC de Cholette | 18 040 € |

| | |
|---|-----------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Association gestionnaire de la MCC de Goise | 18 040 € |

| | |
|---|-----------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Association gestionnaire de la MCC des Brizeaux | 18 040 € |

| | |
|--|-----------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Association gestionnaire de la MCC Gavacherie / Ribray | 18 040 € |

| | |
|--|-----------------|
| <i>Imputation 65.4221.6574</i> | |
| Association gestionnaire de la MCC du Port | 18 040 € |

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)